Agenda 21 Chapitre 5. Dynamique démographique et durabilité

2008

Sommaire de cet article

- Introduction, p1
- 5A. Développement et diffusion des connaissances concernant les tendances et facteurs (...), p1
- 5B. Formulation de politiques nationales intégrées en matière d'environnement et de (...), p2
- 5C. Mise en oeuvre de programmes intégrés relatifs à l'environnement et au développement, au (...), p3

Introduction

5.1
Ce chapitre comprend les domaines d'activité suivants :

a) Développement et diffusion des connaissances concernant les tendances et facteurs démographiques et le développement durable ;

b) Formulation de politiques nationales intégrées en matière d'environnement et de développement, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques ;

c) Mise en oeuvre de programmes intégrés relatifs à l'environnement et au développement au niveau local, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques.

DOMAINES D'ACTIVITE

5A. Développement et diffusion des connaissances concernant les tendances et facteurs démographiques et le développement durable

Principes d'action

5.2
Les tendances et facteurs démographiques et le développement durable sont en rapport synergique.

5.3
La croissance de la population et de la production mondiales, jointe à des modes de consommation non viables, impose des contraintes de plus en plus lourdes aux capacités nourricières de notre planète. Ces processus interactifs ont des incidences sur l'utilisation des sols, de l'eau, de l'air, de l'énergie et d'autres ressources. A moins qu'elles ne soient bien gérées, les villes à croissance rapide se heurtent à de très graves problèmes écologiques. La croissance des villes, tant en nombre qu'en dimensions, exige que l'on porte une plus grande attention aux questions d'administration locale et de gestion municipale. L'élément humain constitue un facteur déterminant dans cet écheveau serré de relations de cause à effet et doit être dûment pris en considération dans les politiques globales de développement durable. Ces politiques doivent tenir compte des liens entre les tendances et facteurs démographiques, l'utilisation des

ressources, la diffusion des techniques appropriées et le développement. La politique démographique devrait également reconnaître le rôle des êtres humains dans les problèmes écologiques et de développement. Il faudrait que les décideurs à tous les niveaux soient davantage conscients de cet aspect du problème et disposent de meilleures informations sur lesquelles fonder leurs politiques nationales et internationales, ainsi que d'une grille de lecture qui leur permette d'interpréter ces informations.

5.4
Il est nécessaire d'élaborer des stratégies pour atténuer tant l'effet nocif des activités humaines sur l'environnement que celui du changement écologique sur les populations humaines. On prévoit que la population mondiale dépassera les 8 milliards d'habitants en l'an 2020. Actuellement, 60 % de cette population vivent dans des régions côtières et 65 % des villes de plus de 2,5 millions d'habitants sont situées le long des côtes, plusieurs d'entre elles se trouvant déjà au niveau de la mer ou en dessous de ce niveau.

Objectifs

5.5
Les objectifs suivants devraient être atteints aussi rapidement que faire se pourra :

a) Intégration des tendances et des facteurs démographiques à l'analyse globale des questions d'environnement et de développement ;

b) Meilleure compréhension des liens entre dynamique démographique, technologie, comportement culturel, ressources naturelles et systèmes d'entretien de la vie ;

c) Analyse de la vulnérabilité humaine dans les zones écologiquement sensibles ou fortement peuplées afin de définir les priorités d'action à tous les niveaux, en tenant pleinement compte des besoins définis au niveau communautaire.

Activités

A. Recherches sur les interactions entre tendances et facteurs démographiques et développement durable

5.6
Les institutions internationales, régionales et nationales compétentes devraient envisager de mener les activités décrites ci- après :

a) Cerner les interactions existant entre les processus démographiques, les ressources naturelles et les systèmes d'entretien de la vie, en tenant compte des variations régionales et sous- régionales imputables notamment à des niveaux différents de développement ;

b) Intégrer les tendances et facteurs démographiques à l'étude en cours du changement écologique, en faisant appel aux compétences des réseaux de recherche internationaux, régionaux et nationaux et des collectivités locales pour étudier d'abord la dimension humaine du changement écologique et, dans un second temps, recenser les régions vulnérables ;

c) Définir les secteurs prioritaires d'action et élaborer des stratégies et programmes pour atténuer l'effet nocif du changement écologique sur les populations humaines et vice versa.

Moyens d'exécution

A) Financement et évaluation des coûts

5.7
Le secrétariat de la Conférence a estimé que le montant total des dépenses afférentes à la mise en oeuvre des activités relevant du présent domaine pour la période 1993-2000 se chiffrerait en moyenne à environ 10 millions de dollars, montant à financer par la communauté internationale sous forme de dons ou à des

conditions concessionnelles. Il ne s'agit que d'estimations approximatives données à titre indicatif, qui n'ont pas été examinées par les gouvernements. Les dépenses effectives et les conditions financières, y compris les conditions non concessionnelles, dépendront notamment des stratégies et programmes spécifiques que les gouvernements décideront de mettre en oeuvre.

B. Renforcement des programmes de recherche qui intègrent la population, l'environnement et le développement

5.8
Afin d'inscrire l'analyse démographique dans la perspective plus large des sciences sociales appliquées à l'environnement et au développement, il conviendrait d'intensifier la recherche interdisciplinaire. Les institutions et les réseaux d'experts internationaux devraient améliorer leur potentiel scientifique compte pleinement tenu de l'expérience et des connaissances des collectivités, et diffuser l'expérience qu'ils ont acquise en matière de pluridisciplinarité et en ce qui concerne le passage de la théorie à la pratique.

5.9
Il faudrait améliorer les capacités de modélisation aux fins de recenser tous les résultats possibles des activités humaines actuelles, et en particulier les effets conjugués des tendances et facteurs démographiques, de l'utilisation des ressources par habitant et de la distribution des richesses, ainsi que des grands courants migratoires que les événements climatiques de plus en plus fréquents ne manqueront pas de provoquer et des effets cumulatifs des changements environnementaux qui risquent de détruire localement les moyens d'existence de certaines populations.

C. Information et sensibilisation du public

5.10
Il conviendrait de compiler l'information sociodémographique sous une forme telle qu'elle puisse être mise en concordance avec les données physiques, biologiques et socio-économiques. Il faudrait mettre au point des échelles spatiales et temporelles compatibles, des systèmes de collecte d'informations sur une base transnationale et par des séries chronologiques, ainsi que des indicateurs du comportement, en tirant les leçons des perceptions et des attitudes des collectivités locales.

5.11
Il faudrait mieux sensibiliser le public à la nécessité d'optimiser l'utilisation rationnelle des ressources grâce à une gestion efficace tenant compte des besoins en matière de développement des populations des pays en développement.

5.12
Il conviendrait de mieux faire connaître les liens fondamentaux entre l'amélioration de la condition de la femme et la dynamique démographique, en particulier grâce à l'accès des femmes à l'éducation, à des programmes de santé primaires et de soins de santé reproductive, à l'indépendance économique et à l'accès à une participation effective et équitable à tous les niveaux de la prise de décisions.

5.13
Il conviendrait de diffuser les résultats de la recherche sur les questions relatives au développement durable, par l'intermédiaire de rapports techniques, de revues scientifiques, des médias, de colloques, de séminaires ou d'autres moyens, de façon à permettre aux décideurs à tous les niveaux d'utiliser ces résultats et à sensibiliser davantage le grand public à ces questions.

D. Développement et/ou renforcement des capacités et de la collaboration institutionnelles

5.14
Il conviendrait d'intensifier la collaboration et l'échange d'informations entre les institutions de recherche et les organismes internationaux, régionaux et nationaux et tous les autres secteurs (y compris le secteur privé, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et les établissements scientifiques) tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, selon qu'il conviendra.

5.15
Il faudrait redoubler d’efforts pour promouvoir les capacités des administrations nationales et locales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans les pays en développement pour répondre à la nécessité de plus en plus pressante d’améliorer la gestion des zones urbaines en croissance rapide.

Copyright © Site de l’Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article670